

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965

VU le Décret n° 144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement;

VU la Loi n° 62-30 du 27 Juillet 1962 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Dahoméennes

SUR proposition du Chef d'Etat-Major des Forces Armées Dahoméennes

Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE

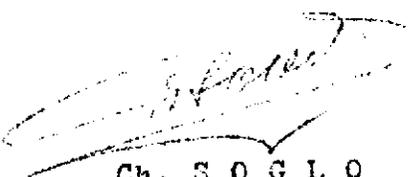
ARTICLE 1ER:- Le Commandant de SOUZA Emile est nommé Chef d'Etat-Major Adjoint des Forces Armées Dahoméennes.

ARTICLE 2 :- Le présent décret qui prend effet pour compter du 1° Janvier 1966, sera enregistré et publié partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la République du Dahomey

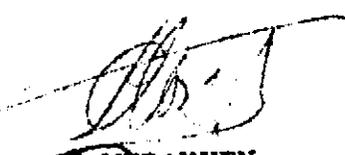
Fait à COTONOU, le 14 MARS 1966

Par le Ministre de l'Intérieur, de  
la Sécurité et de la Défense Na-  
tionale

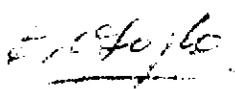
  
Philippe SOGLO

  
Ch. SOGLO

LE VISE  
LE CONTROLEUR FINANCIER

  
C. MIDAHUEN

Le Ministre des Finances, des  
Affaires Economiques et du Plan

  
Nicéphore SOGLO.-

AMPLIATIONS

PR 4 - SGG 4 - Intéressé I -  
Cab.Mil. IO - ENFAD 5 - JORB I -  
MPAE 2 - Trésor-I - MUSDN 4 -